

1668 S. Arnauld, Marquis de Pomponne : »Memoires« - Auszug¹

<211>

Cologne et princes de Fuerstenberg.

Caractère de Maximilien de Bavière, Électeur de Cologne. — Ses démêlés avec les États-Généraux. — Il traite avec Louis XIV. — Arrestation du prince Guillaume de Furstenberg et suite de son frère le prince François. — Projet de mettre le pays de Liège en neutralité. — Différend au sujet de Bouillon.

Dans le dessein que le roy prit en 1671 de se ressentir de la mauvaise conduite des États-Généraux, les premières mesures pour leur faire la guerre se prirent avec l'Électeur de Cologne, Maximilien de Bavière². Ce prince, d'un naturel retiré, peu appliqué aux affaires, et dont la vie se passoit dans la recherche des secrets de la chimie, laissoit tout le gouvernement de ses États au prince Égon de Furstenberg, évêque de Strasbourg, qui

<212>

partageoit toute sa confiance avec le prince Guillaume de Furstenberg, son frère³

Ils étoient l'un et l'autre attachés à la France, et le roy avoit une entière créance en eux, particulièrement au prince Guillaume. Sa Majesté s'étoit remise sur lui depuis longtemps des affaires les plus secrètes et les plus importantes de l'Empire. Elle le choisit dans cette rencontre pour agir, conjointement avec l'évêque de Strasbourg, auprès de l'Électeur, pour le disposer aux choses que Sa Majesté désiroit.

<213>

¹ Fundstelle : (Arnauld Marquis de Pomponne, 1860), books.google.de.

² »Maximilien-Henri, duc de Bavière, Électeur de Cologne, avait été sacré archevêque, en 1651, par le nonce Fabio Chigi, qui devint plus tard le pape Alexandre VII.«

³ »Le prince Guillaume remplaça son frère, le prince François de Furstenberg, mort en 1682 dans l'évêché de Strasbourg et dans le chapitre de Cologne. Le roi le récompensa des services qu'il lui rendait en le gratifiant successivement des abbayes de Gorze, de Saint-Évrault, de Saint-Vincent de Laon, de Barbeaux, et enfin en le désignant pour le cardinalat. Le prince Guillaume parvint, en 1688, à se faire élire archevêque par les chanoines capitulaires de Cologne; mais le pape, qui était fort mal avec la France, refusa ses bulles au nouvel élu et lui préféra le prince Clément de Bavière, qui avait réuni quelques voix. Le cardinal de Furstenberg mourut à Paris, en 1704, à l'âge de 75 ans. „C'étoit, dit Saint-Simon, un homme de médiocre taille, grosset, mais bien pris, avec le plus beau visage du monde, et qui à son âge l'étoit encore; qui parloit fort mal françois; qui à le voir et à l'entendre à l'ordinaire paroissoit un butor, et qui approfondi et mis sur la politique et les affaires, à ce que j'ai ouï dire aux ministres et à bien d'autres e de tous pays, passoit la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie." Saint-Simon, Mémoires, t. n, p. 391.«

Ce prince avoit alors deux intérêts considérables, et dans lesquels l'assistance de Sa Majesté pouvoit lui être nécessaire : l'un contre la ville de Cologne, l'autre contre les États-Généraux. L'une lui refusoit l'exercice de quelques droits qu'il prétendoit sur elle; les autres lui retenoient la ville de Rhinberg⁴, sous prétexte qu'ils l'avoient occupée sur l'Espagne dans les longues guerres qu'ils avoient eues avec cette couronne.

On se servit de ces deux motifs pour disposer ce prince à entrer dans le dessein de Sa Majesté. Le prince Guillaume, habile et bien intentionné, conclut d'abord un traité de neutralité, par lequel le roy donnoit à l'électeur 5,000 écus par mois, et bientôt après un traité d'action par lequel ce subside fut augmenté jusqu'à 10,000 écus. L'Électeur reçut garnison suisse dans Nuitz⁵. Stoup, qui la commandoit, paroissoit lui prêter serment; et Dorstem⁶, au delà du Rhin, se fortifia en même temps par les ordres du roy, mais au nom de l'Électeur.

<214>

Sa Majesté promettoit par ce traité de remettre Rhinberg au prince, de prendre Maëstrict, et de l'en mettre en possession; mais les comtés de Dalem et de Fouquemont⁷, attachés à cette place, qui fait partie du duché de Limbourg, et qui ont été cédés aux États-Généraux par l'Espagne, dévoient être donnés en propre à la maison de Furstenberg.

Lorsque le roy commença la guerre en 1672, il ne jugea pas à propos d'attaquer Maëstrict, où les États-Généraux avoient une forte garnison; mais pour s'assurer un passage sur la Meuse, et une communication avec Charleroy, Sa Majesté prit Tongres et Ma[a]seik⁸, dans l'évêché de Liège, et les fit fortifier.

Ce changement aux mesures qui avoient été prises, causa d'abord quelques plaintes de l'Électeur. Elles furent incontinent terminées par un nouveau traité touchant Maëstrict, et par les assurances de le lui remettre après la prise.

<215>

Mais lorsque l'armée de l'Empereur eut pris Bonn en 1673, et que le roy eut retiré ses armes, en 1674, de toutes les places qu'elles avoient occupées sur les Hollandois, l'Électeur, destitué de tout secours, fut obligé de se renfermer dans Cologne. Le prince Guillaume fut bientôt après arrêté dans cette ville⁹; et cette violence, faite par les ordres de l'Empereur, donna lieu à la rupture de la négociation de la paix; et l'évêque de Strasbourg vint chercher sa sûreté en France. Ainsi l'Électeur, abandonné des personnes qui pouvoient le soutenir,

⁴ »Louis XIV en personne s'en empara en 1672 et la rendit à l'Électeur.«

⁵ »Nuys ou Neus est une petite place assise sur l'Erft, près du point où cette rivière se jette dans le Rhin.«

⁶ »La ville de Dorsten est située sur la rive gauche de la Lippe.«

⁷ »Le comté de Dalheim avait été partagé par le traité de 1661 entre les États-Généraux et les Espagnols. Les premiers avaient acquis six villages, mais les seconds en avaient conservé douze parmi lesquels figurait Fouron-le-Comte, résidence des anciens seigneurs. Fouquemont est appelé par les Allemands Valckenbourg.«

⁸ »Maeseck est sur la rive gauche de la Meuse.«

⁹ »Des conférences pour la paix avaient été ouvertes à Cologne. Le prince Guillaume de Furstenberg y représentait l'Électeur, lorsque l'Empereur, au mépris du droit des gens, le fit enlever et transférer dans les prisons de Vienne, puis dans celles de Neustad, où il fut détenu jusqu'à la conclusion du traité de Nimègue. Le baron de Lisola fut soupçonné d'avoir inspiré ce coup hardi, afin d'arrêter les négociations. En effet, le roi, justement indigné, rappela ses plénipotentiaires de Cologne.«

sans forces pour se maintenir dans ses États, et intimidé par les menaces de l'Empereur, conclut un traité avec lui.

Il n'en tira aucun appuy et donna sujet au roy de n'être pas content de sa conduite. Ainsi, les États de l'archevêché de Cologne et du pays de Liège servirent de théâtre à la guerre et de pays de contribution aux deux partis. Ce pendant qu'il

<216>

vivoit obscurément avec quelques chimistes dans le monastère de Saint-Pantaléon à Cologne, l'évêque de Strasbourg, réfugié en France, et soutenu par les bienfaits du roy, porta de Wierset, gouverneur de la citadelle de Liège, à remettre cette place entre les mains de Sa Majesté. Elle la fit démolir. Quelque temps après, le baron se retira en France, où le roy lui donna une pension de 12,000 livres et le gouvernement de Pontoise, comme un vain titre d'honneur et une retraite.

Cette démolition fut reçue avec joie par tout le peuple de Liège. Cette citadelle, bâtie depuis peu d'années par les soins même de l'évêque de Strasbourg, leur étoit un joug qui affermissoit trop sur eux l'autorité du prince. Sitôt qu'ils en furent délivrés, ils reprirent toute celle qu'ils avoient auparavant; le bourgmestre et les trente-deux métiers laissèrent peu de pouvoir au conseil du prince. Tant que la guerre a duré, ce pays a été comme partagé entre les deux partis. Les armes de France occupèrent et rasèrent Huy et Louvain, fortifièrent et gardèrent Dinant. Les États s'emparèrent de Hasselt, qu'ils ont gardé jusqu'après la guerre.

Il y avoit eu quelques propositions de mettre ce pays en neutralité et de renouveler pour ce

<247>

sujet les conditions du traité fait à Tillemont¹⁰. Le roy voulut bien y donner les mains; et par les soins et les peines de l'Électeur de Cologne et du chapitre de Liège, il fut lié des conférences à Marchiennes, où le roy et le roy d'Espagne dévoient envoyer leurs ministres. L'abbé Gravel s'y rendit de la part de Sa Majesté; mais y ayant attendu inutilement le commissaire que le gouverneur des Pays-Bas y devoit faire passer, cette assemblée n'eut pas lieu.

L'évêque et le chapitre de Liège se sont plaints extrêmement de l'article qui regarde Bouillon dans le traité de paix de Nimègue. Cette affaire fut proposée au roy par le cardinal de Bouillon, après que Sa Majesté se fut rendue maîtresse du château de ce nom, où l'évêque de Liège avoit pour gouverneur le comte de Poitiers. L'intention de Sa Majesté étoit seulement de s'assurer d'un poste dangereux pour ses frontières, s'il étoit occupé par ses ennemis.

Les raisons du cardinal de Bouillon étoient que ce duché avoit été seulement engagé par Godefroi de Bouillon à l'évêque de Liège, et que ses successeurs, particulièrement ceux de Bouillon-Lamark,

<318>

avoient toujours prétendu d'y rentrer; qu'ils en avoient été en possession ou en avoient été chassés sous François I^{er}, Henri II et Charles-Quint, selon que les armes de France ou d'Espagne avoient prévalu; que dans le traité de Cateau-Cambresis, en 1559, et dans celui

¹⁰ »Aujourd'hui Tirllemont.«

de Vervins, en 1598, il étoit porté, par un article exprès, que l'affaire entre l'évêque de Liège et le seigneur de Bouillon serait remise à des commissaires qui seraient nommés de part et d'autre dans trois mois; qu'il n'y avoit point eu, à la vérité, un semblable article dans le traité des Pyrénées, mais que les précédents y avoient été confirmés; que la maison de Bouillon étoit aujourd'hui aux droits de Celle de Bouillon-Lamark; qu'ainsi il supplioit le roy que, comme les évêques de Liège étoient demeurés si longtemps en possession, sous la faveur de l'Espagne, d'un bien litigieux, il voulût bien y faire entrer le duc de Bouillon, qui avoit l'honneur d'être son sujet; qu'il étoit bien juste qu'il profitât du bonheur des armes de France, comme l'évêque de Liège avoit profité autrefois de la fortune de l'Espagne; que du reste la même condition subsisterait entre eux de faire juger l'affaire par des commissaires qui seraient nommés dans trois mois. Le roy lui accorda d'autant plus

<219>

cette protection, que par ce moyen le château de Bouillon demeurait entre ses mains.

Depuis la paix, l'évêque de Strasbourg est retourné auprès de l'Électeur de Cologne; mais, bien qu'en apparence il ait la même place dans ses conseils, il n'a plus le même crédit sur son esprit, ni la même autorité dans les affaires. Le sieur Vidman, un de ses conseillers, a la principale créance. Il semble même que le prince Guillaume ait plus conservé de confiance auprès de ce prince que l'évêque de Strasbourg, et que son adresse et son insinuation soient plus fortes qu'une espèce de domination dure et absolue que l'évêque de Strasbourg avoit accoutumé d'exercer.

La plus grande affaire qui soit présentement avec l'Électeur de Cologne, est touchant sa coadjutorerie. L'évêque de Strasbourg l'a prétendue depuis longtemps, et le roy lui a donné hautement sa protection. Mais le duc de Neubourg n'oublie rien pour l'obtenir en faveur de son second fils. L'Empereur en fait solliciter l'Électeur et agit ouvertement auprès des capitulaires pour s'assurer de leurs voix. Il travaille même auprès du pape et a demandé ses offices; mais le duc d'Estrées, ambassadeur du roy à Rome, a

<220>

traversé jusqu'à cette heure ses sollicitations. Cette affaire paroît encore indécise. Il semble même que l'Électeur se porte difficilement à se donner un coadjuteur; et, comme le second prince de Bavière croît, il pourra vouloir, ou conserver cette dignité dans sa maison, ou s'en servir de prétexte pour ne pas se déclarer pour un autre¹¹.

¹¹ »Les prévisions de Pomponne se réalisèrent pleinement. Joseph-Clément, duc de Bavière, coadjuteur de Frisingue et de Ratisbonne, devint Électeur de Cologne en 1688. Le cardinal Guillaume Égon de Furstenberg était bien parvenu à se faire élire coadjuteur en 1686 et archevêque deux ans plus tard; mais le pape Innocent XI cassa cette élection, malgré les réclamations de Louis XIV.« – Anmerkung von MAVIDAL 1860.

Literaturverzeichnis

Arnauld Marquis de Pomponne, S. (1860). *Memoires du Marquis de Pomponne*. (J. Mavidal, Éd.) Paris: Duprat.